

Plan de travail provisoire ¹ – 105^e session de la Conférence internationale du Travail (30 mai-10 juin 2016)

	Dim 29	Lun 30	Mar 31	Mer 1	Jeu 2	Ven 3	Sam 4	Dim 5	Lun 6	Mar 7	Mer 8	Jeu 9	Ven 10	Sam 11
Séances plénières		■		■	■	■			■	■	■	■ ²	■	
Commission de l'application des normes		■ ³	■	■	■	■	■		■	■	■	A	PI	
Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (<i>discussion générale</i>)		■ ³	■	■	■	■*	■*		■**	■	■		PI	
Commission sur le travail décent au service de la paix, de la sécurité et de la résilience: révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944 (<i>action normative, procédure de double discussion</i>)		■ ³	■	■	■	■	■		■	■	■CRC ⁵		PI	
Comité plénier pour l'évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008		■ ³	■	■	■	■*	■*		□**	■	■	PI		
Approbation des amendements au code de la convention du travail maritime, 2006									PI		V			
Adoption des amendements aux Annexes de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003									PI		V			
Commission des finances				■		A				PI				
Commission de proposition		■ ³		PI										
Réunions des groupes	■	■					■							■
Conseil d'administration		■ ⁴												■

¹ Suite aux modalités approuvées par le Conseil d'administration à sa 326^e session (mars 2016) et sous réserve de l'approbation de la Commission de proposition de la Conférence

² Sommet sur le monde du travail.

³ Après la séance d'ouverture.

⁴ Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration.

⁵ La commission devra déterminer la durée et la fréquence des réunions de son comité de rédaction (CRC).

*** Groupe de rédaction. ** Réception des amendements.**

- A** Adoption de son rapport ou de ses résultats par la commission.
PL Adoption du rapport par la Conférence en séance plénière.
■ Séance d'une demi-journée.
■ Séance d'une journée entière.
□ Séance si nécessaire.
V Votes en séance plénière